

Bruxelles, le 4 octobre 2024
(OR. en)

13949/24

ENV 959
CLIMA 328
CHIMIE 72
COMPET 973
IND 454
PHARM 131
AGRI 698
RECH 421
ECOFIN 1072
ECO 38
SOC 719
SAN 570
CONSOM 294
MI 831
ENT 186

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques - État d'avancement et voie à suivre - Échange de vues

1. Le 14 octobre 2020, la Commission a adopté la communication intitulée "Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques - Vers un environnement exempt de substances toxiques".
2. Le Parlement européen a adopté une résolution sur la stratégie dans le domaine des produits chimiques le 10 juillet 2020, et le Conseil a adopté ses conclusions intitulées "Stratégie de l'Union pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques: il est temps d'agir", le 15 mars 2021¹.

¹ ST 6941/21.

3. Afin de structurer l'échange de vues sur la stratégie dans le domaine des produits chimiques qui se tiendra lors de la prochaine session du Conseil "Environnement", le 14 octobre 2024, la présidence a élaboré un document d'information et des questions à l'intention des ministres, qui figurent à l'annexe de la présente note.
 4. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre note du document d'information de la présidence, y compris les questions, intitulé "Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques - État d'avancement et voie à suivre" et à le transmettre au Conseil dans la perspective de son échange de vues qui se tiendra le 14 octobre 2024.
-

Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques - État d'avancement et voie à suivre

- Échange de vues -

La stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, présentée par la Commission européenne en octobre 2020, constitue un élément fondamental des efforts déployés par l'UE pour gérer les substances chimiques de manière à protéger la santé humaine et l'environnement tout en stimulant l'innovation et la compétitivité de l'UE.

L'industrie chimique est l'un des plus grands secteurs manufacturiers d'Europe et d'autres industries sont largement tributaires de sa production. Il est donc essentiel de maintenir sa compétitivité et de garder le cap sur le développement durable de ce secteur.

À l'heure actuelle, l'industrie connaît des changements structurels rapides, étant donné qu'elle est confrontée à des défis importants, notamment la hausse des coûts, la dépendance extérieure à l'égard des ressources et la concurrence croissante des pays tiers. Il est donc particulièrement important que l'UE s'efforce de parvenir à la fois à une économie circulaire moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive et à un environnement exempt de substances toxiques (comme souligné dans le pacte vert). Ces considérations doivent être traitées ensemble afin de faciliter, dans l'UE, une double transition écologique et numérique juste.

La stratégie dans le domaine des produits chimiques, qui vise à lutter contre les risques complexes et omniprésents associés aux produits chimiques dangereux et fixe un programme ambitieux en vue de faire de l'UE un chef de file en matière d'utilisation sûre et durable des produits chimiques, a enregistré des progrès dans de nombreux domaines, parmi lesquels les critères permettant de définir l'utilisation essentielle des produits chimiques les plus nocifs, l'approche "une substance, une évaluation" pour des procédures plus rapides, plus simples et transparentes, de nouvelles restrictions ou interdictions concernant l'utilisation du mercure dans l'UE, un règlement révisé relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des produits chimiques (CLP), comprenant de nouvelles classes de danger, etc.

Toutefois, la mise en œuvre de certaines mesures de la stratégie, comme la révision "ciblée" du règlement REACH, n'a pas encore eu lieu. Il convient également de noter que certaines dispositions récemment adoptées, telles que les classes de danger nouvellement introduites dans le règlement CLP modifié, ne produiront pleinement leur effet qu'en combinaison avec un règlement REACH révisé.

Le règlement REACH est au cœur de la politique de l'UE en matière de produits chimiques, qui vise à renforcer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que présentent les produits chimiques. La révision est essentielle pour combler les lacunes actuelles du règlement, telles que le renforcement de la conformité des dossiers d'enregistrement; l'identification améliorée des substances présentant des propriétés associées à des dangers essentiels; l'amélioration du système d'autorisation; le renforcement du processus de restriction, etc. La capacité à gérer les risques chimiques de manière globale et à garantir une utilisation plus sûre des produits chimiques nécessite de combler ces lacunes.

En ce qui concerne les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), les cinq autorités nationales qui ont soumis le dossier de "restriction universelle des PFAS" et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ont considérablement contribué à faire avancer la proposition, mais il est également important d'examiner attentivement les incidences qu'elle aurait sur la société et les industries qui dépendent des utilisations de ces substances dotées de propriétés uniques. Il est donc nécessaire d'adopter une approche équilibrée qui favorise le développement et l'adoption de solutions de remplacement plus sûres, tout en veillant à la clarté et au respect de la réglementation, contribuant ainsi à atténuer les effets néfastes des PFAS. Toutefois, il convient de parvenir à une conclusion en temps utile, afin d'éviter de compromettre le développement durable de l'industrie de l'UE et la réalisation d'un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé.

Le concept fondamentalement nouveau énoncé dans les "Critères et principes directeurs pour le concept d'utilisation essentielle dans la législation de l'UE traitant des substances chimiques", introduits par la communication C/2024/2894 de la Commission du 26 avril 2024, doit encore être appliqué dans la pratique. Il contribuerait à une mise en œuvre efficace et à une plus grande sécurité.

Il convient de noter que, outre leurs avantages pour la santé humaine et l'environnement, certaines obligations réglementaires nouvellement adoptées font peser une charge administrative supplémentaire sur les États membres et les institutions de l'UE. En outre, des ressources importantes seront nécessaires pour assurer le suivi et le respect de ces obligations en évitant une application incohérente qui compromette l'efficacité des mesures réglementaires.

Par ailleurs, les responsabilités et les tâches de l'ECHA se sont considérablement élargies, tant pour ce qui est de la portée que de la complexité. Les nouvelles obligations réglementaires et l'expansion continue représentent des défis considérables en matière de capacité et de budget pour l'Agence, ainsi que pour certains États membres en ce qui concerne la nomination d'un nombre suffisant d'experts aux comités de l'ECHA. Une proposition de règlement de base de l'ECHA, qui devrait renforcer sa gouvernance, simplifier les méthodes de travail des organes de l'ECHA et rendre leur financement plus flexible et plus durable, est toujours en cours d'examen. Étant donné que l'Agence joue un rôle central dans la mise en œuvre de la législation de l'UE sur les produits chimiques, il est essentiel de renforcer son fonctionnement et son modèle financier pour améliorer son efficacité opérationnelle et sa pérennité. L'ECHA doit être en mesure de soutenir la gestion en toute sécurité des produits chimiques et de réagir rapidement aux risques chimiques émergents qui ont une incidence sur l'efficacité de la réglementation en général.

La présidente de la Commission a déclaré dans ses orientations politiques pour la nouvelle Commission que "[n]ous devons garder le cap, et, en effet, nous le garderons, pour ce qui est des objectifs fixés dans le pacte vert pour l'Europe", lorsque le nouveau "pacte pour une industrie propre" a été annoncé. Un "train de mesures pour l'industrie chimique visant à simplifier le règlement REACH et à clarifier la question des 'substances chimiques éternelles' ou PFAS" constitue un élément important de ce nouveau pacte.

Dans l'ensemble, atteindre les objectifs de la stratégie tout en tenant compte des nouveaux défis devrait rester une priorité pour l'UE et ses États membres. À cet égard, certains autres domaines nécessitent d'urgence des éclaircissements et des progrès rapides, tant pour renforcer la protection des citoyens de l'UE et de l'environnement que pour maintenir un environnement d'investissement prévisible pour l'industrie, étant donné que, dans certains cas, des substances chimiques de remplacement plus sûres peuvent demander des investissements importants pour la recherche et le développement.

L'objectif principal de cet échange de vues consiste à souligner la place importante qu'occupe la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques dans le programme stratégique du prochain cycle institutionnel et à soutenir l'accélération de sa mise en œuvre, en apportant de la clarté tant à l'industrie qu'aux autorités en ce qui concerne les mesures à venir.

Questions à l'intention des ministres:

1. *Les mesures prévues dans la stratégie dans le domaine des produits chimiques sont-elles toujours adaptées pour relever les défis recensés et atteindre les objectifs de la stratégie? Est-il nécessaire de donner la priorité à certaines mesures qui n'ont pas encore été mises en œuvre?*
2. *Depuis l'adoption de la stratégie, de nouvelles approches ainsi qu'une feuille de route de mise en œuvre actualisée et réalisable sont-elles nécessaires pour faire face à des défis nouveaux ou émergents?*
3. *Quels (autres) moyens de mise en œuvre sont à la disposition des institutions et organes de l'UE et des États membres pour remédier aux retards, accélérer la mise en œuvre de la stratégie et assurer une exécution adéquate des nouvelles tâches?*